

BULLETIN DE PAIE

01/09/2025 au 30/09/2025

EMPLOYEUR	DOSSIER/SALARIE	EMPLOI
BATIC 57 Rue Keyworth 59750 FEIGNIES Siret / Ape : 82451203200015 / 4120A	P0263/00008/A0RM0/0	Apprenti maçon
	N° SECURITE SOCIALE	QUALIFICATION-COEFFICIENT
	1 09 07 59 392 407 23	Niveau I Position 1 coef 150
	Date d'entrée 02/09/2024	sortie ancienneté 02/09/2024
	SALARIE	
	M. BOUCARDET D ALESSIO Raffaële 17 Rue Jules Huart 59131 ROUSIES	
CONVENTION COLLECTIVE		
(1596) - Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 - c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés-		

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaire de base en % du SMIC	144,67	5,9400	859,34		
Salaire de base en % du SMIC	7,00	4,7500	33,25		
Congés non payés bâtiment le 03/09/2025	-21,00	5,9400	-124,74		
Congés non payés bâtiment le 18/09/2025					
Congés non payés bâtiment du 22/09/2025 au 23/09/2025					
Prime de panier (bât sans ab.)	11,00	3,7000	40,70		
TOTAL BRUT	130,67		808,55		
SANTÉ					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	808,55			7,0000	56,60
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	808,55	0,8700	7,03	1,7200	13,91
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	808,55			7,3100	59,11
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	808,55	6,9000	55,79	8,5500	69,13
Sécurité Sociale déplafonnée	808,55	0,4000	3,23	2,0200	16,33
Complémentaire Tranche 1	808,55	4,0100	32,42	6,0100	48,59
Exonération apprenti	808,55	11,3100	-91,44		
FAMILLE	808,55			3,4500	27,89
ASSURANCE CHÔMAGE	808,55			4,2500	34,36
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					5,44
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES					151,27
PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
EXONERATIONS ECRETEMENTS ET ALLEGEMENTS DE COTIS					-286,87
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			7,03		195,76
paniers non soumis	11,00	10,3000	113,30		

--

NET SOCIAL			801,52	
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			914,82	
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	0,00

Heures Plafond S.S. Brut S.S. Retenues Net Imposable Cotis. Patron.						NET A PAYER	914,82 €	
MOIS	130,67	3 925,00	808,55	7,03	801,52	195,76	REGLEMENT	Chèque
CUMUL	1 102,53	34 565,32	5 791,16	50,38	5 740,78	1 380,60	DATE DE PAIE	30/09/2025
Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.							Total versé par	

Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.

Total versé par l'employeur	
1 004,31	

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.

BULLETIN DE PAIE

01/09/2025 au 30/09/2025

EMPLOYEUR	DOSSIER/SALARIE	EMPLOI
BATIC 57 Rue Keyworth 59750 FEIGNIES Siret / Ape : 82451203200015 / 4120A	P0263/00007/A0RM/0/0	Apprenti maçon
	N° SECURITE SOCIALE	QUALIFICATION-COEFFICIENT
	1 06 02 59 392 300 03	Niveau I Position 1 coef 150
	Date d'entrée 20/05/2024	sortie ancienneté 20/05/2024
	SALARIE	
	M. BOUTTEAU Benjamin 36 Rue Ste Emilie 59600 MAUBEUGE	
CONVENTION COLLECTIVE		
(1596) - Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 -c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés-		

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaire de base en % du SMIC	151,67	8,3200	1 261,89		
Congés payés bâtiment du 01/09/2025 au 08/09/2025	-49,00	8,3200	-407,68		
Congés payés bâtiment le 22/09/2025					
Prime de panier (bât sans ab.)	13,00	3,7000	48,10		
TOTAL BRUT	102,67		902,31		
SANTÉ					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	902,31			7,0000	63,16
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	902,31	0,8700	7,85	1,7200	15,52
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	902,31			7,3100	65,96
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	902,31	6,9000	62,26	8,5500	77,15
Sécurité Sociale déplafonnée	902,31	0,4000	3,61	2,0200	18,23
Complémentaire Tranche 1	902,31	4,0100	36,18	6,0100	54,23
Exonération apprenti	902,31	11,3100	-102,05		
FAMILLE	902,31			3,4500	31,13
ASSURANCE CHÔMAGE	902,31			4,2500	38,35
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					6,06
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					168,28
EXONERATIONS ECRETEMENTS ET ALLEGEMENTS DE COTIS					-320,14
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			7,85		217,93
paniers non soumis	13,00	10,3000	133,90		

--

NET SOCIAL			894,46	
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			1 028,36	
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	0,00

Heures	Plafond S.S.	Brut S.S.	Retenues	Net Imposable	Cotis. Patron.	NET A PAYER	1 028,36 €
MOIS	102,67	3 925,00	902,31	7,85	894,46	217,93	
CUMUL	1 211,03	34 945,16	9 546,03	83,06	9 462,97	2 308,85	

Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.

RELEMENT	Chèque
DATE DE PAIE	30/09/2025

Total versé par l'employeur
1 120,24

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.